

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 19 juin 2025

Etaient présents :

Mme RIVIERE	Elizabeth	Maire	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M. TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
Mme WEDE	Sabrina	4 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	Mme KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme FERRALI	Elodie	6 ^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
M. BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseillère municipale
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme MOTUHI	Fémia	10 ^{ème} adjoint	M. BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)

Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Pierre-Louis LAGAYRES)

M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)

M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)

M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Raphaël TOFIL)

Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusée :

Mme Ivy POIA

Absents :

M. Carl N'GUELA

M. Mickael LELONG

M. Romuald PIDJOT

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 34 /25/VI

**HABILITANT LE MAIRE A SIGNER LE(S) MARCHE(S)
D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2025-2029**

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 25 juin 2025,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la note explicative de synthèse n° 23/2025 du 19 juin 2025 ;

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 11 juin 2025, et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer les marchés d'entretien des espaces verts et leurs avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous actes et conventions liés à cette opération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 011 du budget principal sur l'article 611 « contrats et prestations de services », dans la limite des crédits inscrits.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

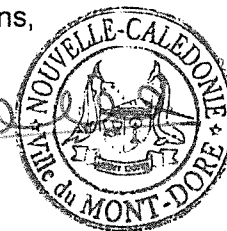
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 JUIN 2025

Le secrétaire de séance,


Fémi MOTUHI

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,


Elizabeth RIVIERE



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des services techniques et de proximité
Direction des finances et de l'informatique
Secrétariat général (SAG : registre et publication)